

Vaccination Covid-19: mise à disposition de l'attestation de vaccination certifiée au format européen

communiqué de l'Assurance Maladie



Vaccination Covid-19: mise à disposition de l'attestation de vaccination certifiée au format européen

Ce nouveau document permettra de voyager au sein de l'Union européenne (UE) à partir du 1er juillet 2021. Dans tous les cas, les personnes qui ne sont pas encore vaccinées pourront montrer d'autres preuves pour accéder aux mêmes droits, telles que des certificats de test négatifs ou de rétablissement selon les règles en vigueur de conditions d'entrée sur le territoire de chaque pays.